



COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL SCIENTIFIQUE DU 05/04/13

Rédaction Ch. Tastet

Ordre du jour :

- Validation du PV de la séance du 08 mars 2013
- Contrat quinquennal, volet recherche : structuration et pilotage de la recherche
- Avis sur les demandes de soutien aux manifestations scientifiques
- ODJ modifié : premières réflexions sur la durée et le financement des thèses
- ODJ modifié : répartition du budget des Ecoles Doctorales

1^{er} point : Répartition du budget aux Ecoles Doctorales

ED	Etudiants inscrits 2012/13	% / Nombre d'étudiants	Dépense 2012	Proposition budget 2013
SPI	398	46 700€	44 000€	46 000€
SMRE	417	48 900€	42 000€	48 000€
SESAM	183	21 400€	35 000€	24 000€
Bio-Santé	46	5 400€	0	5 000€
SHS	21	2 500€	0	2 000€
Totaux	1065		121 000€	125 000€

Le CS avait précédemment alloué un budget global de 125 000€ au titre de l'année 2013 pour les Ecoles Doctorales. Comme vous pouvez le constater dans le tableau ci-dessus, la répartition qui est proposé tient compte du nombre d'étudiants inscrits dans chaque ED. Principales évolutions :

- l'équipe de direction et le CS allouent un budget aux ED Biologie-Santé et SHS qui jusqu'à présent n'étaient pas soutenues (aucune explication),
- la baisse de la dotation à l'ED SESAM s'explique par le fait que cette ED prenait (prend ?) en charge les jurys de thèse et d'HDR... Or le budget doit servir prioritairement à l'organisation de manifestations à destination des doctorants, à l'octroi d'aides pour participer à des congrès, etc.

Vote : 18 POUR

2^{ème} point : Avis sur les demandes de soutien aux manifestations scientifiques

Nous disposons d'un budget de 10 500€ en crédits recherche auxquels s'ajoutent 10 000€ de crédits LMCU pour des manifestations ciblées. 15 demandes de soutien aux manifestations scientifiques sont recensées pour un budget global de 41 500€ (soit le double des crédits disponibles). Parmi ces manifestations scientifiques on notera l'organisation de séminaires, congrès nationaux, internationaux (Lille1 et ailleurs).

Le CS propose la répartition suivante :

Laboratoire	Manifestation	Proposition
UFR Chimie et ENSCL	Congrès « Chimie et Terroir 2013 »	1500€
L2EP	15 ^{ème} European Power Electronics and Applications Conference	3000€
LOA	Electromagnetic Light Scattering Conference	2500€
PhLAM	IMAMPC International Meeting on Atomic and Molecular Physics Chemistry	1500€
UCCS	Matériaux catalytiques et développement durable	1000€
UCCS	Xith international symposium on environment catalysis and process engineering	1000€
UCCS	JSCH Journée scientifique de catalyse homogène	1000€
EQUIPPE	Immigration in OECD Countries	1000€
EQUIPPE	Journées économie espace	1000€
LPP	Congrès Mathématique Franco-Belge	1500€
UMET	Improving Drug Efficacy and Availability IDEA	1000€
STL	Flux d'information et constitution des connaissances scientifiques	1500€
ED Bio-Santé	13 ^{ème} journée « André Verbert »	0€
LML	NT2F NT2F13 New trends in fatigue and fracture	1000€
SCité	Séminaires : Chercher et partager autrement	2000€

A noter : la manifestation « André Verbert » organisée par l'ED Bio-Santé n'est pas soutenue dans la mesure où nous avons attribué un budget de 5 000€ (pour la première fois) à cette ED (voir point n°1).

Vote : 18 POUR – 2 ABSTENTION

3^{ème} point : premières réflexions sur la durée et le financement des thèses

Plusieurs étudiants en thèse du secteur SHS ont adressé un courrier au Président et aux membres des conseils centraux (CA et CS) pour demander l'attribution d'une quatrième année de contrat doctoral aux doctorants de sciences humaines et sociales.

Contrairement à ce qui est mentionné dans ce courrier, le texte envoyé a été débattu lors d'une réunion des doctorants de l'ED SESAM et nullement lors d'une assemblée générale. En outre cette réunion rassemblait peu d'étudiants (qui seuls ont pris l'initiative).

Dans les faits, le constat est qu'effectivement les thèses dans le secteur SHS sont plus longues que dans d'autres secteurs (ST notamment), même si à Lille¹ elles sont plus courtes qu'au niveau national. Se pose donc le problème du financement de la quatrième année de thèse. Le décret de 2009 (n°2009-464) prévoit qu'il est possible à tout thésard de demander une prolongation exceptionnelle d'un an sur justification dûment argumentée (l'ensemble est très encadré). L'exception ne pouvant devenir la règle, il convient donc de trouver une solution sur la durée des thèses dans le secteur, les étudiants ne pouvant pas se retrouver sans ressources au terme des trois années de contrat. Les discussions qui s'engagent au sein CS font apparaître qu'il y a peut être nécessité à revoir l'ambition des thèses dans le secteur pour que leur durée ne soit pas trop longue. Certains collègues font remarquer que si prolongation il doit y avoir, cela doit être à la charge du laboratoire d'accueil.

Il est décidé de renseigner un dossier sur le plan technique (nombre d'étudiants concernés, nombre d'étudiants sans ressources inscrits en 4^{ème}, 5^{ème} années, etc.). Le chargé de mission du secteur SHS a en charge l'organisation d'une réunion en présence des directeurs de labo concernés, des représentants de l'ED et de membres du CS pour dresser le constat de manière factuelle et envisager quelles pourraient être les solutions au problème.

4^{ème} point : Contrat quinquennal, volet recherche : structuration et pilotage de la recherche

Jean-François Pauwels présente un diaporama (documents non disponibles) de ce que pourrait être la structuration et le pilotage de la recherche (avec en parallèle l'avancement des travaux en cours des groupes de travail « recherche » et « structuration »). En l'absence de documents il m'est difficile de faire une synthèse. Plusieurs scénarii sont présentés.

Dans le constat, la structuration actuelle fait apparaître :

- un manque de lisibilité / de visibilité de la recherche ;
- un dialogue de gestion complexe (trop d'interlocuteurs) ;
- une mauvaise articulation entre la recherche et la formation.

Quels sont les objectifs ?

- adopter un standard de type international ;
- meilleure articulation recherche / formation (de la licence au doctorat) ;
- meilleur dialogue de gestions ;
- interdisciplinarité.

Il est envisagé une structuration des composantes et des laboratoires en grands ensembles (plusieurs scénarii sont ici possibles) :

- modèle des *graduate et post-graduate schools*,
- grands ensembles formation / recherche (Pôle ?, Département ?, UFR ?, etc.)
- Pôle de formation et de recherche (PFR ?)

Dans certains scénarii envisagée on distingue :

- les Unités de Formation (UF) qui regrouperaient par exemples des composantes reconfigurées et des représentants de licence, master, ED, etc.
- les Unités de Recherche (UR) qui regrouperaient les labos, certains SFR, FR, USR etc., ainsi que des plateformes technologiques. Dans ces UR, les unités de base seraient les laboratoires (autonomes, ils assurent l'animation et la production scientifique, ils participent à la gouvernance de l'UR, ils sont rattachés principalement (et possiblement secondairement) à un PFR, etc.). On trouverait ensuite les structures fédératives de recherche (SFR ou FR locales ou régionales, USR, etc. pour l'animation scientifique et l'interdisciplinarité) et enfin les plateformes (mutualisation d'équipements structurants, liens avec les chargés de valorisation DIRVED et SATT, etc.)

Quelle structuration recherche et formation ?

- PFR thématiques ?
- PFR disciplinaires ?

La présentation se poursuit justement sur les différents scénarii envisageables :

Cas n°1 : 3 PFR organisés en départements :

- PFR SHS : géo + SHS + IAE
- PFR Sciences : maths, physique, chimie, bio, sciences de la terre, Wimereux
- PFR ingénierie : IEEA, Polytech, IUT

Dans ce schéma on conserverait un modèle « Lille1 » avec ces UFR, pas de mouvement de personnel...

Cas n°2 : 8PFR (équivalents à 8 UFR) + IAE + IUT + Ecole (EPU)

Dans ce schéma on aurait une organisation thématique transversale.

Cas n°3 : 8PFR dont IUT et EPU

PFR sciences sociales, PFR Bio, PFR Environnement, PFR Molécules & matériaux, PFR Physique, PFR STIC, IUT, Ecole : vision « recherche » avec rattachement principal (et secondaire) des laboratoires. Dans ce schéma les UFR deviendraient des UF.

Cas n°4, n°5... d'autres schémas sont présentés !

Je ne sais pas si j'ai bien retranscrit la présentation (sans document support ce n'est pas évident !) mais j'espère que vous aurez néanmoins saisi les grandes lignes des possibilités qui sont envisagées. De manière générale, les débats actuels (par exemple au sein des groupes de travail) permettent d'envisager plusieurs types de structuration. A ce jour rien n'est établi ou arrêté ! Au fur et à mesure des discussions, des réunions, des échanges (site internet) certaines options seront abandonnées, d'autres confortées. J'essayerai de vous tenir informé de ces avancées. J'espère avoir été clair sachant que ce n'est pas forcément évident à suivre... Merci pour votre compréhension !